



Aux membres du
Grand Conseil
du canton de Berne

Berne, août 2022

Session d'automne 2022 : recommandations de la Fondation Santé bernoise

Madame la députée, Monsieur le député,

Durant la session d'automne, vous traiterez plusieurs sujets importants du point de vue de la promotion de la santé, de la prévention et de l'aide aux personnes dépendantes. C'est avec plaisir que partageons nos réflexions avec vous :

Motion 027-2022 : Mise à disposition d'un financement approprié pour les services d'aide aux victimes de violence indépendants de l'État

La motion demande la mise en place d'une offre indépendante de l'État, financée de manière adéquate et couvrant tout le canton de Berne, destinée à conseiller les personnes violentes.

Le nombre de cas de violence domestique dans le canton de Berne se maintient à un niveau élevé depuis des années. Les coûts consécutifs à la violence domestique dans le canton s'élèvent à environ 23,5 millions de francs par an. Selon le rapport « Violence domestique dans le canton de Berne », le Service cantonal de lutte contre la violence domestique ne parvient cependant à atteindre annuellement qu'un pour cent des personnes au comportement violent. Une offre à bas seuil de services indépendants de l'État dans le domaine de la prévention et du conseil constitue un complément indispensable à l'offre étatique existante à plusieurs niveaux et apporterait une contribution importante à la protection des victimes. Elle permettrait de s'adresser en particulier aux personnes dont les actes de violence domestique ne sont pas enregistrés par la police.

Avec le soutien de la fondation Santé bernoise, Fachstelle Gewalt Bern a soumis un concept d'exploitation pour un service de consultation à bas seuil et à grande échelle visant les personnes au comportement violent (notamment les jeunes et les personnes confrontées à une problématique à facettes multiples de dépendance – violence). Indépendamment de cela, nous nous engageons pour une meilleure prise en charge des personnes concernées, de leurs enfants ou de leur entourage. En effet, violence domestique et consommation de substances (en particulier d'alcool) vont souvent de pair.

→ Nous vous recommandons donc de voter en faveur de la motion

Motion 085-2022 : Non aux essais pilotes sur le cannabis dans les pharmacies bernoises

La motion demande que les pharmacies du canton de Berne ne soient pas autorisées à dispenser des stupéfiants tels que le cannabis dans le cadre d'essais pilotes scientifiques.

L'Université de Berne souhaite étudier, dans le cadre d'un essai pilote scientifique, les effets d'un accès contrôlé au cannabis sur la consommation et la santé des adultes. Les pharmacies sont appropriées comme lieu de remise contrôlée de cannabis, dans la mesure où les personnes adultes participant au projet s'y verraient informées et conseillées de manière adéquate par des spécialistes en vue d'une consommation à moindre risque. Si nécessaire, les consommatrices et consommateurs pourraient y obtenir des informations sur les possibilités de conseil et de thérapie. Il est par ailleurs judicieux de recourir à un réseau existant et digne de confiance, qui a déjà de l'expérience dans la remise de substances psychoactives autorisées comme médicaments.

→ Nous vous recommandons donc rejeter la motion

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir tenir compte de nos considérations dans la formation de votre opinion. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Nous vous souhaitons une session d'automne productive. Prenez soin de vous !

Meilleures salutations



Ueli Studer
Président du Conseil de fondation



Christian Ryser
Directeur général